

Élection du Maire :

Mme LAGARDE a été élue maire : 10 voix Pour – 1 bulletin blanc

Fixation du nombre des adjoints :

Sous la présidence de Madame LAGARDE Maguy élue maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer le nombre des adjoints au Maire à 2.

Elections des adjoints :

- M. RALITE Cédric a été élu 1^{er} adjoint : 10 voix Pour – 1 bulletin blanc

- Mme ROGUE Morgane a été élue 2^{ème} adjoint : 11 voix pour

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints :

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de **19%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité de fonctions du maire sera versée mensuellement à compter du 24 mai 2020,

- De fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, au taux de **4.5 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité de fonctions des adjoints sera versée à compter de la délégation de fonction.

Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (Art. L 2122-22 du C.G.C.T) :

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article

L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de ces décisions peut être subdéléguée à un adjoint durant l'absence ou l'empêchement du Maire (article L 2122-18 du C.G.C.T.) Le Conseil Municipal de Saint-Floret, après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T. a délégué un certain nombre d'attributions à Mme le Maire.

Formation des différentes commissions communales :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement général des conseillers municipaux, il est nécessaire de désigner les membres des différentes commissions communales, sachant que le Maire est Président de ces commissions de plein droit.

LA COMMISSION DES FINANCES : Vice-président : Joël PERON – Les membres sont : Patrick FOURY - Jérôme COURCHINOUX - Tony DHERBECOURT - Philippe POURRAT

LA COMMISSION COMMUNICATION : Vice-président : Joël PERON - Les membres sont : Morgane ROGUE - Cédric RALITE - Sabine CHIOCCI - Jérôme COURCHINOUX

LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, AÎNÉS : Vice-présidente : Nadine MALANDAIN
Les membres sont : Sabine CHIOCCI - Jérôme COURCHINOUX - Philippe POURRAT

LA COMMISSION DES TRAVAUX : (aménagement du territoire, entretien des locaux et équipements communaux, chemins, voirie, environnement, cadre de vie, eau, électricité.....)

Vice-président : Cédric RALITE - Les membres sont : Patrick FOURY - Daniel RESTOUEIX

- Jérôme COURCHINOUX - Joël PERON - Tony DHERBECOURT - Philippe POURRAT

LA COMMISSION TOURISME, PATRIMOINE, CULTURE : Vice-présidente : Morgane ROGUE

Les membres sont : Joël PERON - Nadine MALANDAIN - Daniel RESTOUEIX - Philippe POURRAT + référents extérieurs

LA COMMISSION ENFANCE, ECOLE, JEUNESSE : Vice-président : Tony DHERBECOURT
Les membres sont : Sabine CHIOCCI - Morgane ROGUE - Patrick FOURY

LA COMMISSION ANIMATION DE LA COMMUNE : Vice-présidente : Morgane ROGUE
Les membres sont : Philippe POURRAT - Patrick FOURY - Daniel RESTOUEIX - Jérôme COURCHINOX
-Joël PERON - Tony DHERBECOURT - Sabine CHIOCCI - Nadine MALANDAIN - Cédric RALITE

LA COMMISSION AGRICULTURE, COMMERCE, ENTREPRISES : Vice-président : Patrick FOURY. Les membres sont : Cédric RALITE - Daniel RESTOUEIX - Philippe POURRAT

- Recrutement d'agents contractuels de remplacement, les contrats aidés et emplois saisonniers :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, d'engager des contrats aidés et d'un emploi saisonnier pour l'ouverture du point infos touristiques du 26 juin au 20 septembre 2020.

- Désignation des délégués aux différents syndicats, associations, organismes :

- **SIVU des écoles** : Maguy LAGARDE - Tony DHERBECOURT (délégués titulaires), Sabine CHIOCCI (déléguée suppléante)
- **Sivom de la Couze Pavin** : 2 délégués titulaires : Patrick FOURY - Tony DHERBECOURT
- **Syndicat d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme (SIEG)** : : 2 délégués titulaires : Daniel RESTOUEIX – PÉRON Joël
- **Syndicat mixte de l'Eau (SME)** : Daniel RESTOUEIX (délégué titulaire) - Joël PÉRON (délégué suppléant)
- **Association pour l'informatisation des communes de la région d'Issoire (AICRI)** : Tony DHERBECOURT (délégué élu titulaire), Nadine MALANDAIN (déléguée élue suppléante).
- **CNAS (Comité National Action Sociale)** : Nadine MALANDAIN
- **Association de la Route des Châteaux d'Auvergne** : Maguy LAGARDE (déléguée titulaire), Nadine MALANDAIN (déléguée suppléante)
- **Association des Petites Cités de Caractère** : Maguy LAGARDE (déléguée titulaire), Nadine MALANDAIN (déléguée suppléante)
- **Association des Forts Villageois du Puy-de-Dôme** : Maguy LAGARDE (déléguée titulaire), Nadine MALANDAIN (déléguée suppléante)
- **Sictom des Couzes** : Daniel RESTOUEIX - Joël PÉRON (délégués titulaires) - Maguy LAGARDE – Jérôme COURCHINOX (délégués suppléants)
- **Epf-smaf** : Philippe POURRAT – Patrick FOURY
- **Correspondant défense** : Joël PÉRON
- **Composition de la commission d'appels d'offres (CAO)** : présidente : Maguy LAGARDE – 3 membres titulaires : Patrick FOURY – Joël PÉRON – Cédric RALITE – 3 membres suppléants : Daniel RESTOUEIX – Tony DHERBECOURT – Morgane ROGUE.

Divers :

- Distribution du bulletin municipal et des masques vendredi 29 mai – répartition entre les élu(e)s
- Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un courrier de M. Vincent Clavel qui serait intéressé pour louer la parcelle communale ZA située à la Vigne Grande pour y planter de la vigne - Patrick Foury, locataire de cette parcelle est d'accord pour lui la laisser.